



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG.424/2



**UNEP**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

12 juillet 2016  
Original : anglais

Réunion régionale pour poursuivre la mise en œuvre du Plan régional  
pour la gestion des déchets marins en Méditerranée

Tirana, Albanie, 19-20 juillet 2016

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau**

**Ordre du jour provisoire annoté**

**Organisée conjointement avec le projet, financé dans le cadre du programme IPA Adriatique, intitulé « Système de gestion des engins de pêche abandonnés dans la région Adriatique » (DeFishGear)**

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. L'objectif de cette réunion régionale est de poursuivre la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée adopté par la COP18 en décembre 2013 à Istanbul, en Turquie. La réunion devrait être un forum où les participants partagent des expériences, des enseignements et des succès dans la lutte contre les déchets marins et font le point sur l'application des mesures de prévention et de réduction des déchets marins.

2. Cette réunion se tiendra à l'hôtel Xheko Imperial, Rr Ibrahim Rugova 56H2, 1019, Tirana, Albanie, les 19 et 20 juillet 2016. Elle est conjointement organisée par le PNUE/PAM et financé dans le cadre du programme IPA Adriatique, intitulé «Système de gestion des engins de pêche abandonnés dans la région Adriatique» ci-après dénommé DeFishGear.

3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire proposé pour la présente réunion ont été préparées par le Secrétariat afin de soutenir la réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. Le coordonnateur du Plan d'Action pour la Méditerranée/Secrétariat de la Convention de Barcelone, le coordinateur du projet DeFishGear et le représentant du pays hôte, l'Albanie, déclareront la réunion ouverte à 09h30 le 19 juillet 2016,

### Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

*UNEP(DEPI)/MED WG.424/1/Corr.1; UNEP(DEPI)/MED WG.424/2;  
UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.1*

5. La réunion élira un (1) président, deux (2) vice-présidents et un (1) rapporteur parmi les participants.

6. L'ordre du jour provisoire proposé figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.424/1/Corr.1 et annoté dans le présent document sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour et le calendrier proposé figurant à l'annexe du présent document, y compris, le cas échéant, les questions suggérées dans le cadre du point «Divers» de l'ordre du jour.

7. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera disponible pour les séances plénières. La documentation sera disponible en anglais et en français. Selon les pratiques, les documents de pré-session ne seront pas distribués sur papier. Les participants sont invités à télécharger la documentation sur leurs ordinateurs avant la session.

8. Les sessions sont programmées tous les jours, de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

### Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins dans la Méditerranée

*UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.3; UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.4;  
UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.5*

- a) *Nouveau Projet PNUE/PAM Marine Litter MED financé par l'Union Européenne*
- b) *Lignes directrices Pêche aux déchets adoptées par la 19<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention de Barcelone*

9. Sur ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du PNUE/PAM-MEDOL présentera les objectifs et activités principales du nouveau projet sur les déchets marins et sur les Directives sur la pêche aux déchets

marins adoptées par la COP19 à Athènes en 2016. (Décision IG 22/10 de la COP19 à la Convention de Barcelone et ses protocoles).

- c) *Le projet DeFishGear : un projet pilote pour des actions coordonnées et harmonisées, menées dans le cadre de l'interface science-politique-société en vue d'aborder la question des déchets marins dans la mer Adriatique*

10. Sur ce point de l'ordre du jour, le coordinateur du projet DeFishGear présentera le projet de DeFishGear, y compris son contexte, ses buts et ses objectifs, ainsi que ses principaux axes d'intervention et les résultats obtenus.

11. Résultats escomptés : Les participants vont se lancer dans un débat sur les moyens de participer pleinement et activement au nouveau UE projet financé par l'UE sur les déchets marins comme une contribution importante à l'appui des mesures relatives aux déchets marins contenues dans les Plans d'action nationaux actualisés. Ils devraient également mettre en évidence leurs besoins pour la mise en œuvre des directives sur la pêche aux déchets marins et tirer parti des expériences et des résultats du projet DeFishGear.

**Point 4 de l'ordre du jour : Meilleure connaissance sur les quantités, les sources et les effets des déchets marins notamment les micro-plastiques**

*UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.6 ; UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.7*

- a) *Faits saillants et questions émergentes*

12. Sur ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fera un exposé sur les déchets marins dans la Méditerranée, en mettant l'accent sur les enjeux actuels et nouveaux identifiés dans le récent rapport 2015 d'évaluation des déchets marins élaboré par le PNUE/PAM ainsi que sur la décision IG 22/10 relative à la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins dans la Méditerranée (Directives sur la pêche aux déchets marins, rapport d'évaluation, valeurs de référence et objectifs de réduction).

- b) *Nouvelles données et résultats ainsi qu'une étude méditerranéenne sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et l'étude de DeFishGear sur les répercussions socioéconomiques des déchets marins dans l'Adriatique*

13. Sur ce point de l'ordre du jour, l'équipe de DeFishGear présentera un résumé des nouvelles données et des résultats obtenus depuis les activités de surveillance du projet DeFishGear, sur les macro-déchets et les micro-déchets respectivement, ainsi que sur l'approche méthodologique et les principaux résultats de l'étude du projet DeFishGear relatif aux incidences socio-économiques des déchets marins dans l'Adriatique. En outre, le Secrétariat, avec l'aide du MIO ECSO, présentera les principaux résultats de l'enquête régionale sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou jetés (ALDFG) et les filets fantômes en Méditerranée.

14. Résultats escomptés : Les participants se lanceront dans une discussion concernant les principales conclusions sur les déchets marins dans la Méditerranée, notamment les ALDFG, les micro-plastiques, les impacts sur le biote et les implications socio-économiques. Ils feront des suggestions sur la façon d'utiliser les informations fournies dans les rapports et les présentations pour définir les points de référence ou pour établir les priorités/adapter leurs mesures d'exécution identifiées dans le MLRP et les Plans d'action nationaux actualisés.

**Point 5 de l'ordre du jour : Meilleures pratiques pour lutter contre les sources terrestres de déchets marins**

*UNEP(DEPI)/MED WG.424/3*

- a) *Principe de responsabilité élargie des producteurs (accord volontaire, taxe sur les sacs plastiques), mise en place d'un système de consignation/remboursement pour les emballages de boissons.*

15. Sur ce point de l'ordre du jour, le SCP/RAC fera un exposé sur les meilleures pratiques liées aux accords volontaire et aux régimes de consignation/remboursement des emballages de boissons gazeuses. Sont attendues, les présentations du ministère de l'Ecologie de la France sur l'interdiction de l'usage unique des sacs en plastique et l'unité Marine du ministère de l'Environnement de l'Irlande (à confirmer) sur les pratiques relatives à la taxe sur les sacs en plastique en Irlande, y compris son historique, les jalons ayant marqué ce processus, les principaux défis et les succès engrangés.

*b) Interdiction de la mise en décharge des plastiques*

16. Le représentant de Plastic Europe fera une présentation sur l'interdiction de la mise en décharge des matériaux en plastique, le rapport coûts-avantages, les défis liés à la mise en œuvre des mesures connexes.

*c) Concept «Adopter une plage»*

17. Le représentant de la Marine Conservation Society (à confirmer) fera un exposé sur la valeur ajoutée de la mesure dite Adopter-une-plage, les avantages et les meilleures pratiques de cette mesure au niveau européen.

18. Résultats escomptés : Les participants acquerront des connaissances approfondies sur les différentes mesures et pratiques présentées et seront invités à partager des pratiques similaires tirées de leurs expériences. Ils discuteront sur la manière dont les pays peuvent davantage mettre en œuvre les meilleures pratiques ci-dessus et réduire et éviter les déchets marins provenant de sources terrestres, en tenant compte de la nécessité d'associer tous les acteurs concernés, y compris la société civile.

**Point 6 de l'ordre du jour : Meilleures pratiques visant à combattre les déchets marins provenant de source marine**

*UNEP(DEPI)/MED WG.424/3*

*a) Pêche aux déchets (mise en place de systèmes de gestion PD, Récupération ciblée des filets fantômes)*

19. Sur ce point de l'ordre du jour, l'équipe de DeFishGear présentera les mesures précitées, y compris leurs caractéristiques et modalités de mise en œuvre, les groupes cibles et la valeur ajoutée, et mettra en valeur leurs expériences de mise en œuvre au niveau local/national, y compris les résultats collectifs et l'impact de ces mesures, les problèmes rencontrés et les enseignements tirés.

*b) Meilleure gestion des déchets marins dans les ports*

20. Sur ce point de l'ordre du jour, une vue d'ensemble des systèmes de droits différents pour les déchets d'exploitation est examinée, y compris leurs avantages et inconvénients respectifs. En outre, l'applicabilité, la valeur ajoutée, les exigences du système sans droit spécial dans la région méditerranéenne seront étudiées et examinées. Le représentant du ministère de l'Environnement de l'Espagne fera un exposé sur son expérience liée aux frais fixes dans les ports au regard des déchets visés à l'annexe V de la Convention MARPOL comme une mesure incitative pour promouvoir la gestion des déchets marins dans les ports.

21. Résultats escomptés : Les participants acquerront des connaissances approfondies sur les différentes mesures et pratiques présentées et débattront de la manière dont ces mesures et pratiques peuvent se concrétiser au sein de leurs systèmes nationaux de gestion.

**Point 7 de l'ordre du jour : Exercice pratique sur la gestion des déchets marins**  
*UNEP(DEPI)/MED WG.424/3*

*a) Exercice pratique*

22. Sur ce point de l'ordre du jour, l'équipe de DeFishGear facilitera un exercice d'échange de vues sur l'identification des mesures de réduction de quelques types de déchets. Les participants réaliseront un travail en groupe et feront un rapport en plénière. Ils établiront la liste des mesures identifiées, les classeront par ordre de priorité au regard de leur faisabilité et résumeront les étapes clés de la mise en œuvre de celles qui seront les plus viables.

*b) Discussions, table ronde et conclusions*

23. Sur ce point de l'ordre du jour, le Président, avec l'appui du Secrétariat animera un débat sur les mesures concrètes à prendre au niveau national et l'appui régional nécessaire pour appliquer les mesures abordées au cours de la réunion.

24. Résultats escomptés : Les participants prendront part à une discussion et se mettront d'accord sur un certain nombre de conclusions générales sur le suivi des mesures relatives aux déchets marins.

**Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses**

25. Sur ce point de l'ordre du jour, les participants seront appelés à soulever et à débattre d'autres questions qui nécessitent une attention particulière, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

**Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

26. Le Président devrait clore la session à 17h30, le mercredi 20 juillet 2016.

**PROGRAMME**

<b>1<sup>er</sup> jour, mardi 19 juillet 2016</b>		
<b>Heure</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Documents</b>
09:30 – 10:00	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau	UNEP(DEPI)/MED WG.424/1/Corr.1 UNEP (DEPI)/MED WG.424/2 UNEP (DEPI)/MED WG.424/Inf.1 UNEP (DEPI)/MED WG.424/Inf.2
10:00 – 11:30	3. Mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins dans la Méditerranée	UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.3 UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.4 UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.5
11:30 – 12:30	4. Meilleure connaissance des volumes, des sources et des effets des déchets marins, y compris les micro plastiques	UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.6 UNEP(DEPI)/MED WG.424/Inf.7
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 17:30	5. Meilleures pratiques pour lutter contre les sources terrestres de déchets marins	UNEP(DEPI)/MED WG 424/3
<b>2<sup>ème</sup> jour, mercredi 20 juillet 2016</b>		
09:30 – 12:30	6. Meilleures pratiques pour lutter contre les déchets marins de source marine	UNEP(DEPI)/MED WG.424/3
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 17:15	7. A) Exercice pratique sur les mesures de gestion des déchets marins B) Table ronde	
17:15 – 17:25	8. Questions diverses	
17:25 – 17:30	9. Clôture de la réunion	